



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
26 mai 2021
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22
de la Convention, concernant la communication
n° 990/220*, ****

Communication présentée par : H. H. (représenté par un conseil,
Rebecca Ahlstrand)

Victime(s) présumée(s) : Le requérant

État partie : Suède

Date de la requête : 28 novembre 2019 (date de la lettre initiale)

Question(s) de fond : Expulsion vers l'Afghanistan ; risque de torture

À sa réunion du 28 avril 2021, le Comité, ayant été informé que le requérant avait quitté la Suède et demandé l'asile ailleurs, et compte tenu du fait que le requérant avait retiré sa requête pour ces motifs, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 990/2020.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-dixième session (26-28 avril 2021).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :
Essadia Belmir, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Ilvija Puce, Ana Racu,
Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

